

Compte rendu succinct du conseil communautaire du
 7 février 2012

	Présents	Absents excusés représentés	Absents excusés non représentés
Jacques JP MARTIN, Président	X		
Gilles CARREZ	X		
Loïck NICOLAS	X		
Jean CUVILLIER	X		
Florence HOUDOÏ	X		
Alain DEGRASSAT	X		
Jean-René FONTAINE		X	
Pierre CARTIGNY		X	
Thérèse-Marie THOME	X		
Audrey REBUT	X		
Roland PEYLET	X		
Jean-Jacques PASTERNAK	X		
Catherine MATRUCHOT	X		
William GEIB	X		
Estelle DEBAECKER	X		
Chantal CANALES	X		
François CABAL	X		
Emilie VASQUEZ	X		

- Soit 18 conseillers présents ou représentés,

Secrétaire de séance : Monsieur Roland PEYLET

Le conseil communautaire approuve le compte rendu du Conseil communautaire du 8 décembre 2011, par 17 voix pour, Monsieur GEIB s'étant abstenu,

FINANCES

Point n°1: Approbation du schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil communautaire,

Par 17 voix pour, Monsieur GEIB s'étant abstenu,

- **APPROUVE** le schéma départemental de coopération intercommunale,

Point n°2: Convention de télétransmission des actes au contrôle de légalité : Signature de l'avenant n°2 pour étendre le périmètre des actes transmissibles

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n° 2 à la convention de télétransmission des actes au contrôle de légalité, et **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer l'avenant.

Point n°3: Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Année 2012

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** le taux de la TEOM, pour l'année 2012, à 6.30 %,
- **DIT** que la délibération doit servir de notification aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux, afin de permettre la mise en recouvrement des impositions et des taxes à comprendre dans les rôles généraux de l'année 2012.

Point n°4: Vote du montant de la participation au raccordement à l'égout pour 2012

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** la participation pour le raccordement à l'égout à 5,20 € par m² de S.H.O.N. (surface hors œuvre nette) pour 2012.

Point n°5: Vote de la redevance Assainissement pour 2012

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **RECONDUIT** les tarifs de la redevance assainissement pour chacune des deux communes, comme suit :
 - 0,28 €/m³ pour Nogent sur Marne
 - 0,24 €/m³ pour Perreux sur Marne

Point n°6 : Vote du taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties pour 2012

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** le taux de la Taxe d'Habitation à 7.80% pour l'année 2012,
- **FIXE** le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à 2.08% pour 2012.

Point n°7 : Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour 2012

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 30.02% pour l'année 2012.

Point n°8 : Fixation du montant des subventions, cotisations et participations allouées aux associations pour 2012

Par 17 voix pour, Monsieur GEIB s'étant abstenu, pour toutes les associations sauf :

- par 16 voix pour, Madame THOME n'ayant pas pris part au vote, pour l'Association « Mosaïque des saveurs »,
- par 16 voix pour, Madame DEBAECKER n'ayant pas pris part au vote, pour les associations « Codal PACT » et « ADIL »
- par 16 voix pour, Madame REBUT n'ayant pas pris part au vote, pour l'association « Mission Locale »,

- **FIXE** le montant prévisionnel des subventions accordées nominativement à chaque association comme suit :

	Subvention octroyée en 2011	Subvention demandée pour 2012	Subvention proposée pour 2012
CIDFF du Val de Marne	30 000,00	32 700,00	30 000,00
Tremplin Jeunes	120 000,00	137 000,00	120 000,00
Justice et Ville	800,00	1 600,00	800,00
Association Restos du Coeur	3 000,00	4 000,00	3 000,00
Association Topoline	42 000,00	43 000,00	43 000,00
Office du Tourisme de la Vallée de la Marne	60 000,00	55 000,00	55 000,00
Association Vivre et Entreprendre en Val de Marne	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Union des Professionnels du Centre du Perreux	10 000,00	12 000,00	10 000,00
Les commerces du pont de Bry	4 500,00	4 500,00	4 500,00
Le Hameau du Pont de Mulhouse	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Union des commerçants de Nogent	20 000,00	20 000,00	20 000,00
GREP	6 500,00	5 000,00	5 000,00
Vivre en Ville	4 500,00	5 000,00	4 500,00
Ecoute et service	1 000,00	800,00	800,00
ADIL	2 000,00	3 000,00	2 000,00
CODAL PACT	5 000,00	5 000,00	5 000,00
La Mosaïque des saveurs	20 000,00	10 000,00	10 000,00
Réserve	5 000,00		5 000,00
TOTAL	374 300,00	378 600,00	358 600,00

- **FIXE** le montant prévisionnel des cotisations accordées nominativement à chaque association comme suit :

	Base de calcul nb d'hab	Cotisations 2011	Cotisations 2012
Mission Locale	64094	146 125,20	146 125,20
VMAPI (Ex Est Val de Marne Initiative) - sous réserve	63724	8 740,00	11 470,00
Maison de l'Emploi des Bords de Marne		26 350,00	27 765,00
Carrefour pour l'Emploi		11 600,00	11 600,00
ACTEP	63724	63 353,00	63 724,00
ADCF	63012	6 301,16	6 301,16
AMIE	63724		5 862,61
Orbival	> 50 000	7 200,00	3 200,00
TOTAL		269 669,36	276 047,97

- **FIXE** le montant de la participation pour l'Institut de Promotion des Travailleurs - Cours d'alphabétisation :

	Participation 2011	Participation demandée pour 2012	Participation proposée pour 2012
IPTR	35 000,00	27 944,00	27 944,00

- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer les documents nécessaires à l'octroi de ces subventions et/ou cotisations et/ou participation.

Point n°9 : Budget principal – Vote du Budget Primitif 2012

Le Conseil communautaire,

Par 17 voix pour, Monsieur GEIB s'étant abstenu,

- **VOTE** le budget primitif principal pour 2012, arrêté comme suit :

	Investissement €	Fonctionnement €	Total €
Dépenses	9 417 480.52	30 990 480.83	40 407 961.35
Recettes	9 417 480.52	30 990 480.83	40 407 961.35

Point n°10 : Budget annexe de l'assainissement – Vote du Budget Primitif 2012

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** le budget primitif annexe de l'assainissement pour 2012, arrêté comme suit :

	Investissement €	Fonctionnement €	Total €
Dépenses	1 445 239.27	868 200.00	2 313 439.27
Recettes	1 445 239.27	868 200.00	2 313 439.27

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Point n°11: Approbation du nouveau règlement intérieur du marché alimentaire du Perreux sur Marne

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du marché alimentaire du Perreux sur Marne,
- **DIT** que ce règlement est d'application immédiate,
- **CHARGE** le délégataire de l'exploitation du marché de mettre en oeuvre ce règlement.

TRANSPORTS - VOIRIE

Point n°12 : Pôle multimodal Gare RER E Nogent/Le Perreux – Conventions de gestion et d'exploitation de la Gare routière

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet de convention de superposition de gestion du domaine public entre le Conseil Général du Val de Marne et la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, et **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer ladite convention,
- **APPROUVE** les projets de convention d'exploitation de la gare routière de RER E Nogent-Le Perreux entre le Syndicat des transports d'Ile-de-France, la RATP, la SNCF et la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, fixant notamment le taux de la redevance à 0.5€ par passage, et **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer lesdites conventions,
- **APPROUVE** le principe de mutualisation des services techniques de la commune de Nogent-sur-Marne et du Perreux-sur-Marne pour assurer l'entretien de la gare routière, et **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer les conventions y afférent,
- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des partenaires mobilisables et notamment auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France pour le financement des services de la gare routière de Nogent-Le Perreux, et à signer les conventions y afférent,
- **DIT** que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice courant.

ASSAINISSEMENT

Point n°13: Demande de subventions et prêts à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à demander, pour cette étude, des subventions et des prêts à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à signer les conventions y afférentes,
- **DIT** que les recettes correspondantes seront affectées aux sections d'investissement des budgets correspondants.

Point n°14: Demande de subventions et prêts à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les opérations d'études et travaux au Perreux sur Marne

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à demander, pour ces opérations, des subventions et des prêts à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à signer les conventions y afférentes,
- **DIT** que les recettes correspondantes seront affectées aux sections d'investissement des budgets correspondants.

Point n°15: Délégation de service public de l'assainissement sur le territoire de la Commune de Nogent – Signature de l'avenant n° 6

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n° 6 et **AUTORISE** le Président, ou son conseiller délégué à le signer.

Point n°16: Délégation de service public de l'assainissement sur le territoire de la Commune de Nogent – Prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2012

Le Conseil communautaire,
Par 17 voix pour, Monsieur CABAL n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** la prolongation du contrat de délégation de service public de l'assainissement sur le territoire de la commune de Nogent avec la société VEOLIA jusqu'au 31 décembre 2012, pour motif d'intérêt général,
- **CHARGE** le Président, ou son conseiller délégué, de prendre tous les actes nécessaires à cette prolongation.

ENVIRONNEMENT

Point n°17: Approbation du règlement intercommunal de collecte des déchets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le nouveau règlement intercommunal de collecte des déchets de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, et **AUTORISE** sa mise en application à compter de sa publication dans les conditions légales,
- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à prendre tous actes pour permettre la mise en œuvre dudit règlement.

CIMETIERE

Point n°18: Adhésion de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne au SIFUREP (Syndicat des communes de la région Parisienne pour le service funéraire)

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Président, ou son conseiller délégué à solliciter l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au SIFUREP et à signer l'ensemble des actes y afférent,
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal communautaire.

Point n°19: Modification du tarif des concessions du cimetière du Perreux sur Marne

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la création d'un tarif pour le renouvellement des concessions doubles accordées avant le 1^{er} janvier 2012,
- **DIT** que ce tarif sera calculé en appliquant un coefficient de 1.75 sur le tarif applicable au renouvellement des concessions adultes simples pour la même durée,
- **DIT** que les recettes afférentes seront affectées au chapitre 70 du budget principal 2012.

RESSOURCES HUMAINES

Point n°20: Convention de participation en matière de protection sociale complémentaire

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de s'associer à la mise en concurrence organisée par le CIG de la Petite couronne, en vue de la conclusion d'un contrat de protection sociale complémentaire des agents (santé et prévoyance) à adhésion facultative couvrant les garanties des agents de la collectivité, et **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer l'ensemble des actes y afférent,
- **SOLLICITE**, dans ce cadre, l'étude de la protection santé complémentaire et de la prévoyance contre les accidents de la vie.

Point n°21: Fixation d'une gratification pour stage

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le versement d'une gratification aux stagiaires de la Communauté d'Agglomération, dans la limite du montant autorisé par l'article L. 242-4-1 du code de la sécurité sociale,
- **DIT** que les stagiaires pourront obtenir le remboursement des frais de missions exposés dans le cadre du stage en application du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2011,
- **DIT** que la gratification accordée sera versée mensuellement et qu'en cas de suspension ou de résiliation de la convention de stage, le montant de la gratification sera proratisé en fonction de la durée de stage effectuée.

Point n°22: Convention d'adhésion à la mission de remplacement du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne d'Ile de France

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la convention d'adhésion à la mission de remplacement du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne d'Ile de France, et **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à la signer,
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 du budget principal.

Point n°23 : Assistance temporaire du Directeur des Ressources internes et des Nouvelles technologies de l'Information et de la communication de la mairie du Perreux sur Marne – Création d'une activité accessoire pour l'accompagnement du projet SIG

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la création de l'activité accessoire du Directeur des Ressources Internes et des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication de la mairie du Perreux-sur-Marne au sein des services de la Communauté d'Agglomération pour la période du 1^{er} février au 31 juillet 2012, sur une base de 15 heures par mois,
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget principal.

Point n°24 : Assistance temporaire du gestionnaire du parc informatique de la mairie du Perreux sur Marne – Création d'une activité accessoire pour l'assistance à la mise en place et au fonctionnement du parc informatique de la Communauté d'Agglomération

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la création de l'activité accessoire du gestionnaire du parc informatique de la mairie du Perreux-sur-Marne au sein des services de la Communauté d'Agglomération pour la période du 1^{er} février au 31 juillet 2012, sur une base de 20 heures par mois,
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget principal 2012.

Point n°25 : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération comme suit :
 - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Fait au Perreux sur Marne, le 10 FEV. 2012

Le Président,

Jacques J.P. MARTIN

